

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 8 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Albert BOULAY, Maire.

M. Gérard RIDOR a été élu secrétaire.

Convocation du 4 septembre 2025.

PRESENTS : M. BOULAY Jean-Albert, Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, M. RIDOR Gérard, Mme CARMINATI Catherine, M. RIGOLLET Alain, M. BIGOT Jacky, Mme BIGOT Laetitia, Mme LE GALL Céline, Mme TOURNEAU Guylaine, M. AMIOT Michel, M. BEAUNÉ Christian, M. THÉRET Jean-Pierre, M. ABDALLAH Georges, Mme CABIROL Marie-Christine

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Joëlle FLEURY (pouvoir à Mme Laetitia BIGOT),

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 15

Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2025

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2025.

2025-038 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation d'un référent « ambroisie, chenilles processionnaires, berce du Caucasse

Après délibération, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal valide la désignation de M. AMIOT Michel comme titulaire et M. Gérard RIDOR en tant que suppléant.

2025-039 COMMANDE PUBLIQUE : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Après délibération, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal valide l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher

2025-040 COMMANDE PUBLIQUE : Création de 4 voies piétonnes

Après délibération, à 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal valide :

- *la création de 4 voies piétonnes en tranche ferme : route de Fougères, route de Seur, route de Cormeray et rue des Pérraudières,*
- *la mise en place de plateaux surélevés sur les voies,*
- *la validation du marché pour débiter la consultation auprès des entreprises,*
- *et autorise le maire à signer la demande de marché et tous les documents s'y rapportant*

2025-041 INTERCOMMUNALITE : Demande de Fonds de concours auprès des services d'Agglopolys pour le multi commerces

Après délibération, à 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à déposer une demande de Fonds de concours auprès d'Agglopolys
- Autorise le Maire à signer les documents en lien avec ce dossier.

2025-042 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME : Modification du règlement intérieur de la garderie

Après délibération, à 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal valide la modification de l'article 1^{er} du règlement intérieur de la garderie municipale, par la proposition faite par M. le Maire :

Est accepté à la garderie municipale de Chitenay **tout enfant scolarisé au sein des écoles du RPI Chitenay-Cormeray-Seur**, et habitant sur la commune de Chitenay.

2025-043 FINANCES : Révision de tarif au restaurant scolaire

Après délibération, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels à savoir :

0.50 € pour un enfant du RPI et 1.50 € pour un enfant hors RPI pour la mise à disposition des locaux, du matériel et du personnel pour la surveillance des enfants.

2025-044 FINANCES : Dégrèvement de la taxe foncière afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Après délibération, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal décide d'accorder un dégrèvement temporaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs sur une période de 5 ans.

2025-044 FINANCES : Installation d'une pompe à chaleur à la mairie

Après délibération, à 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal décide l'installation d'une pompe à chaleur par l'entreprise SEEM au prix de 10 689.00 € TTC (fourniture et pose), et demande à ce que le Maire dépose une demande de subvention Fonds Vert pour l'installation du matériel et l'isolation de la mairie.